

Insectes Le projet Od'Spot en Indre-et-Loire

En bref

RÉSERVES NATURELLES Une petite nouvelle en région Centre

Le 14 février dernier, la Région Centre a en effet classé le marais de Taligny, à quelques kilomètres de Chinon, en Réserve naturelle régionale. Ce site d'un peu plus de 19 ha abrite notamment la samole de Valérand, qui pousse l'été au bord des mares asséchées, le râle d'eau et l'agrion de Mercure.

Source : Réserves naturelles de France. La Lettre des réserves naturelles de France, n° 54.



©Région Centre GSA 2014



©Sylvain Pincebourde

Individu immature de leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*).

La région Centre est la région française présentant le plus grand nombre d'espèces de libellules et demoiselles, ce qui en fait un « hotspot » de biodiversité odonatologique. D'où l'importance de veiller à la conservation de ces espèces.

Lancé en 2013 pour une durée de cinq ans, le projet Od'Spot (Odonates, déplacements, structure du paysage et occupa-

tion du territoire) associe l'IRBI (Institut de recherche sur la biologie de l'insecte, Université de Tours) et Caudalis (association naturaliste d'étude et de protection des écosystèmes), avec le soutien financier de Lisea Fondation biodiversité, du Conseil général d'Indre-et-Loire, de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre et de la Fondation Nature & Découvertes.

Son objectif est d'améliorer les connaissances sur la répartition, mais également les effectifs, de l'ensemble des espèces d'odonates du département d'Indre-et-Loire puis d'utiliser les données ainsi collectées pour analyser et comprendre l'influence du paysage sur la structure et l'état des communautés de ces espèces. Une attention particulière est portée à la leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia*

d'études biologiques de Chizé du CNRS et la Fondation Lisea biodiversité. Dans la catégorie Biodiversité, c'est le « Fonds de soutien aux Atlas de la biodiversité communale », présenté par le Fonds de dotation pour la biodiversité et GTRgaz qui a été salué, tandis qu'un coup de cœur était décerné au projet « Huile de palme durable et préservation d'un joyau de biodiversité à Riau (Sumatra) » porté par le WWF France et la Fondation Caudalie. Face au succès de ce concours, l'expérience sera renouvelée pour une cinquième édition qui devrait être lancée dans le cadre de la semaine du développement durable 2014.

Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. www.developpement-durable.gouv.fr

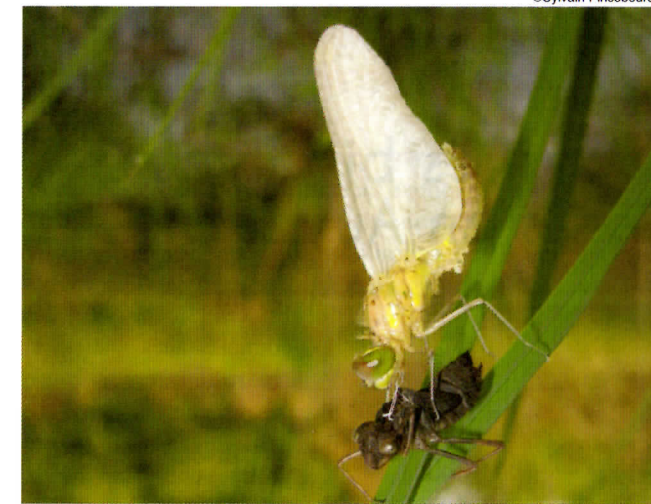
Développement durable Le mécénat d'entreprise à l'honneur

Le 12 février dernier, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie décernait les 4^e trophées du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable. Ce concours récompense des partenariats originaux entre une entreprise et un porteur de projet environnemental. Huit projets ont été mis à l'honneur dans les six catégories retenues.

Dans la catégorie Espaces naturels, milieux, sites et paysages, deux projets ont ainsi été récompensés :

- « Od'Spot – Odonates, déplacements, structure du paysage et occupation du territoire » (cf. ci-contre) ;

- « Analyse de réseau trophique – Indicateurs de disponibilités des proies pour les oiseaux de plaine menacés (outardes, busards, œdicnèmes) », porté par le Centre



©Sylvain Pincebourde

Individu immature de *Sympetrum sanguineum* qui vient tout juste de sortir de son ancienne peau larvaire (exuvie).

caudalis), espèce menacée d'extinction en France et en région Centre. Afin de suivre la dispersion des individus immatures de cette espèce, une quinzaine d'entre eux devraient être équipés d'un transpondeur miniaturisé, ce qui apportera des informations sur leur position et leurs déplacements en temps réel. Ces éléments permettront de renseigner sur les distances parcourues jusqu'au site de reproduction et sur les habitats utilisés pendant cette phase de maturation, aujourd'hui méconnue dans le cycle de vie des odonates.

Les résultats de cette étude pourront servir aussi bien pour l'élaboration de plans de gestion que pour la sélection de sites prioritaires en termes de conservation ou encore la mise en place des trames vertes et bleues. En effet, les odonates, dont le stade larvaire est aquatique, sont directement affectés tant par la qualité des milieux aquatiques que par celle des espaces terrestres environnants, ce qui en fait de bons indicateurs à la fois des trames vertes et des trames bleues.

Ce projet s'accompagne d'un large volet de communication et sensibilisation, avec notamment la publication prévue d'un livre sur les odonates d'Indre-et-Loire et l'organisation de formations à destination des acteurs et structures impliqués dans la conservation des odonates en région Centre.

Le 12 février dernier, ce projet a été récompensé par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, dans le cadre des 4^e Trophées du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable (cf. encadré). ■

Source : IRBI, CNRS, UMR 7261, Université François Rabelais, Parc Grandmont, 37200 Tours. <http://irbi.univ-tours.fr>. Tél. 02.47.36.73.66.

Infrastructures routières Autorisation de travaux annulée pour l'A304

Ce futur tronçon autoroutier, long de 31 km, doit prolonger l'A34 depuis Charleville-Mézières vers la Belgique. Dans ce cadre, en 2011, le Préfet des Ardennes a pris un arrêté autorisant la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) à exécuter divers travaux hydrauliques le long de ce tracé. Face à l'absence de mesures compensatoires, France nature

environnement a alors saisi la justice pour contester cette autorisation. Ce projet va en effet détruire 200 ha de zones humides, de nombreuses espèces animales et végétales protégées et entraîner la dérivation définitive de dix cours d'eau et le bétonnage de 17 rivières, ainsi que la rupture des continuités écologiques notamment dans le site Natura 2000 du massif ardennais qu'il traverse. Le 11 février dernier, le juge

a donné raison à l'association, annulant l'arrêté préfectoral de 2011.

Une victoire certes, mais la justice avançant beaucoup moins vite que les bulldozers et autres engins de chantier, les travaux ont déjà commencé (dès l'autorisation en 2011) et les dégâts environnementaux sont faits ! ■

Source : France nature environnement. www.fne.asso.fr

En bref

MILIEU MARIN Les mers européennes ne sont pas en bon état écologique

C'est ce que relève le rapport publié le 20 février dernier par la Commission européenne et dressant un premier bilan de l'application de la directive européenne Stratégie pour le milieu marin, adoptée en juin 2008, qui vise à atteindre un bon état écologique des mers et des océans de l'Union européenne d'ici 2020. Les stocks pêchables restent en effet globalement surexploités. Si la pollution a diminué par endroits, les niveaux de nutriments et de certaines substances dangereuses sont majoritairement au-dessus des limites acceptables. Les déchets marins (principalement le plastique, cf. p. 27-35) constituent un problème croissant... Et le changement climatique contribue à cette dégradation des écosystèmes marins. La Commission européenne conclut donc que « des efforts urgents sont nécessaires pour que le milieu marin retrouve un état satisfaisant d'ici à 2020 ».

Source : www.actu-environnement.com. Newsletter du 25 février 2014.